

REPONSE A LA QUESTION ECRITE 2.12/11

Les accidents blessant des piétons et des cyclistes sont-ils en augmentation à Delémont ?

M. Didier Nicoulin, CS•POP•Verts

Le Conseil communal répond à la question écrite comme suit :

En ce qui concerne le nombre d'accidents, la Police cantonale a relevé :

2008	11 accidents (dont 6 piétons et 5 cyclistes)
2009	12 accidents (dont 4 piétons et 8 cyclistes)
2010	8 accidents (dont 6 piétons et 2 cyclistes)

La Police cantonale n'a pas fourni au Conseil communal les périodes durant lesquelles les accidents se sont produits mais on peut constater qu'il n'y a pas de lieu d'accident à répétition.

Par ailleurs, le Conseil communal rappelle sa réponse à la question 2.09/11, relative aux accidents de la circulation impliquant les cyclistes et piétons, en particulier le passage dans lequel il indique notamment avoir mené, via le Département UETP, une enquête sur l'ensemble de la ville afin d'inventorier les endroits ou secteurs qui poseraient problème aux cyclistes.

L'éducation routière débute à l'école enfantine et se poursuit à l'école primaire, sous l'égide de la Police locale.

Elle est ensuite complétée par la Police cantonale au niveau secondaire.

De l'avis du Conseil communal, aucun secteur ne doit faire l'objet de mesures de sécurisation puisque les accidents ont eu lieu à des endroits différents.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

La chancelière :

Pierre Kohler

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 27 juin 2011